TOUJOURS SOLIDAIRES
POUR SECOURIR
FACE À L'URGENCE

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LES MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS EN FRANCE

Les services départementaux d'incendie et de secours assurent la gestion des centres d'incendie et de secours, et des sapeurs-pompiers sur le territoire de leur département.

LES MISSIONS PRINCIPALES

- Le secours à personnes
- La lutte contre l'incendie
- La protection des biens et de l'environnement

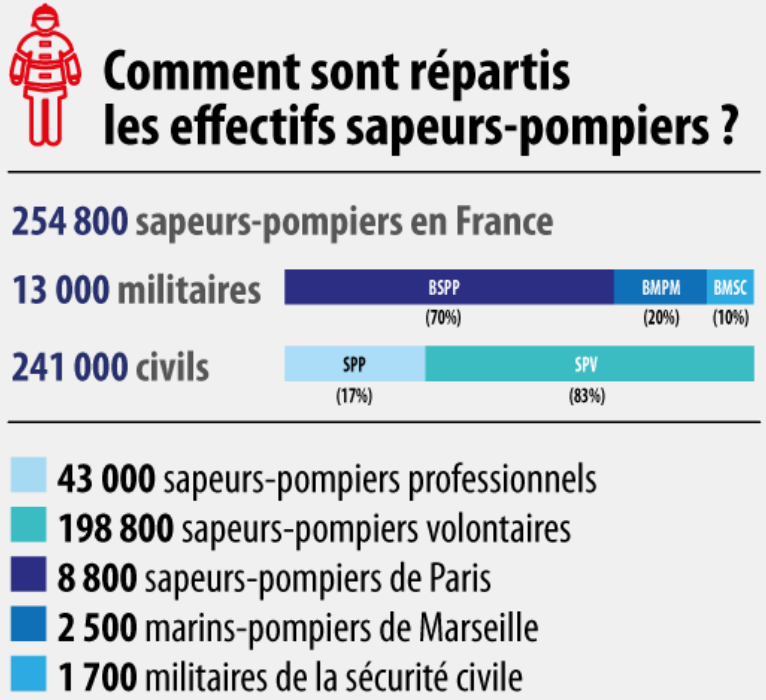

CATÉGORIES DES SAPEURS-POMPIERS

Sapeurs-pompiers volontaires

En France, les secours reposent en majorité sur le volontariat.

Les sapeurs-pompiers volontaires, au nombre de 198 900 en France, constituent 78% des effectifs.

Ce sont des citoyens qui ont décidé de consacrer une partie de leur temps à la collectivité, et qui accomplissent cette mission de secours en marge de leur profession ou de leurs études. Pour cela, ils perçoivent des vacations.

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

CATÉGORIES DES SAPEURS-POMPIERS

Sapeurs-pompiers professionnels

Les sapeurs-pompiers professionnels sont principalement affectés dans les grandes agglomérations, ou dans les centres de secours fortement sollicités. Ils sont 44 000 en France.

Personnels de santé et de secours médical

En France, on retrouve également un service de santé et de secours médical chez les sapeurs-pompiers, composé de médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires (presque tous sont des volontaires). Ils constituent 5% des effectifs des SDIS.

CHIFFRES CLÉS SUR LE PLAN NATIONAL

En 2024, les sapeurs-pompiers ont effectué

4 754 800 interventions

↳ c'est 0,4% de moins qu'en 2023

- 234 702 incendies (-15%)
- 4 119 994 secours d'urgence aux personnes (+1%)
  dont 303 781 secours routiers
- 56 031 risques technologiques (-1%)
- 344 084 opérations diverses (-3%)

13 027 interventions réalisées chaque jour soit 1 intervention toutes les 6,6 secondes.

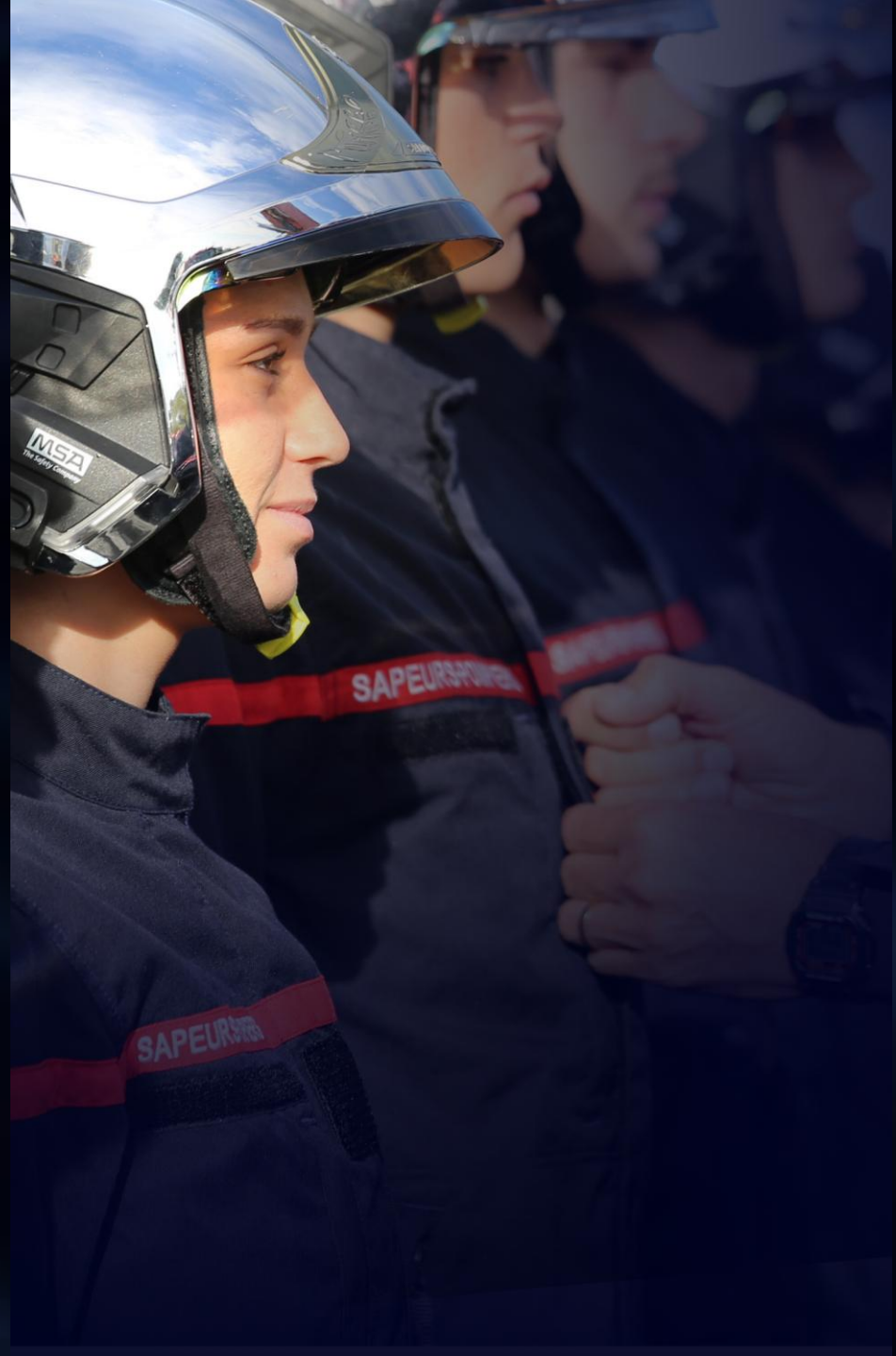

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LE SDIS 35, C'EST QUOI ?

Le **SDIS 35**,

Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, est l'établissement public qui gère l'ensemble des centres d'incendie et de secours et les sapeurs-pompiers du département.

Les centres d'incendie et de secours dépendent depuis le 1er janvier 2000 de cette structure de commandement unique.

L'ensemble des décisions stratégiques sont ainsi prises au niveau départemental.

LE FONCTIONNEMENT DU SDIS

Président du Conseil d'administration du SDIS
Jean-Luc Chenut

Préfète d'Ille-et-Vilaine
Emmanuelle Dubée

Directeur départemental du SDIS
Contrôleur général Jean Moine

Le fonctionnement du SDIS repose sur deux autorités hiérarchiques :

- Le Président du SDIS pour ce qui relève de la gestion administrative et financière.
- La Préfète d'Ille-et-Vilaine pour ce qui relève de la gestion opérationnelle

Le Conseil d'administration du SDIS (CASDIS) est composé de 23 membres titulaires :

14 conseillers départementaux, 1 maire et 8 représentants d'EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) du département d'Ille-et-Vilaine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres titulaires

14 conseiller·ère·s départementaux·ales

Jean-Luc Chenut
Président du Conseil départemental et du SDIS d'Ille-et-Vilaine

Isabelle Courtigné
Conseillère départementale
(*Canton de Liffré*)
1ère Vice-présidente du SDIS

Gaëlle Mestries
Vice-présidente du Conseil départemental
(*Canton de Melesse*)
3ème Vice-présidente du SDIS

Cécile Bouton
Vice-présidente du Conseil départemental
(*Canton de Bruz*)

Jean-Paul Guidoni
Conseiller départemental
(*Canton de Rennes 6*)

Charlotte Faillé
Conseillère départementale
(*Canton de Montauban-de-Bretagne*)
Adjointe au Maire d'Irodouër

Régine Komokoli-Nakoafio
Conseillère départementale
(*Canton de Rennes 6*)
Conseillère municipale de Rennes
Conseillère métropolitaine de Rennes Métropole

Jean-Michel Le Guennec
Conseiller départemental
(*Canton de Liffré*)
Conseiller municipal de Thorigné-Fouillard

Marcel Le Moal
Conseiller départemental
(*Canton de Saint-Malo 1*)
Maire de Cancale
Vice Président de Saint Malo Agglomération

Schirel Lemonne
Conseillère départementale
(*Canton de Châteaugiron*)
Conseillère communautaire de Pays de Châteaugiron communauté
Conseillère municipale de Châteaugiron

Anne Mainguet-Grall
Conseillère départementale
(*Canton de Redon*)

Christophe Martins
Vice-président du Conseil départemental
(*Canton de Montfort-sur-Meu*)
Maire d'Iffendic
Président de Montfort communauté

Nicolas Perrin
Vice-président du Conseil départemental
(*Canton de Rennes 3*)
Conseiller municipal de Vern-sur-Seiche

Benoit Sohier
Conseiller départemental
(*Canton de Combourg*)
Conseiller communautaire de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique
Conseiller municipal de Saint-Domineuc

1 représentant de commune

Mickaël Le Bouquin
Maire d'Irodouër

8 représentants d'EPCI

Louis Pautrel
Vice-président de Fougères Agglomération
Conseiller départemental
(*Canton de Fougères 2*)
Maire de Le Ferré
2ème Vice-président du SDIS

Teddy Régnier
Maire de Châteaubourg
Président de Vitré Communauté
Membre du bureau du CA du SDIS

Florence Abadie
Adjointe au maire de Saint-Malo
Conseillère communautaire de Saint-Malo Agglomération

Vincent Le Borgne
Maire de L'Hermitage
Conseiller métropolitain de Rennes Métropole

Charlotte Mérault
Maire de Saint-Sulpice-des-Landes
Vice-présidente de Bretagne Porte de Loire Communauté

Cyrille Morel
Conseiller communautaire de Rennes Métropole
Adjoint à la maire de Rennes
Conseiller métropolitain délégué à Rennes Métropole

Isabelle Pellerin
Adjointe à la maire de Rennes

Evelyne Simon-Glory
Maire de Plesder
Conseillère communautaire de la Communauté de communes de Bretagne Romantique

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres suppléants

14 conseiller·ère·s départementaux·ales

Armelle Billard
Vice-présidente
du Conseil départemental
(*Canton de Le Rheu*)
Maire de Mordelles
Conseillère métropolitaine
de Renne Métropole

Ludovic Coulombel
Vice-président
du Conseil départemental
(*Canton de Melesse*)
Adjoint au maire de Saint-Gilles

Béatrice Duguépéroux-Honoré
Conseillère départementale
(*Canton de Combourg*)

Sébastien Guéret
Conseiller départemental
(*Canton de Bruz*)
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Conseiller métropolitain
de Rennes Métropole

Aline Guiblin
Conseillère départementale
(*Canton de Val Couesnon*)
Conseillère municipale
de Bazouges-la-Pérouse

Marc Hervé
Conseiller départemental
(*Canton de Rennes 1*)
Adjoint à la maire de Rennes
Conseiller métropolitain
de Rennes Métropole

Paul Lapause
Conseiller départemental
(*Canton de Vitré*)
Vice président
de Vitré Agglomération
Adjoint au Maire de Vitré

Jeanne Larue
Vice-présidente
du Conseil départemental
(*Canton de Rennes 3*)

Stéphane Lenfant
Vice-président
du Conseil départemental
(*Canton de Châteaugiron*)
Conseiller municipal de Noyal-sur-Vilaine
Conseilleer communautaire de pays
Châteaugiron Communauté

Roger Morazin
Vice-président
du Conseil départemental
(*Canton de Guichen*)
Maire de la Chapelle-Bouëxic
Conseiller communautaire
de Vallons de Haute Bretagne
communauté

Marie-Christine Morice
Conseillère départementale
(*Canton de La Guerche-de-Bretagne*)
Vice-présidente
de Vitré Agglomération
Maire d'Étrelles

Sylvie Quilan
Conseillère départementale
(*Canton de Rennes 4*)

Frédéric Martin
Conseiller départemental
(*Canton de Bain-de-Bretagne*)
Maire de la Noë-Blanche
Conseiller communautaire de Bretage
Porte de Loire Communauté

Yann Soulabaille
Vice-président
du Conseil départemental
(*Canton de Rennes 1*)

1 représentant de commune

Olivier Barbette
Maire de Mézières-sur-Couesnon

8 représentants d'EPCI

Céline Dréno
Conseillère municipale de Saint-Malo
Conseillère communautaire de
Saint-Malo Agglomération

Béatrice Hakni-Robin
Adjointe à la maire de Rennes

Hervé Guillard
Maire de Parigné
Conseiller communautaire
de Fougères Agglomération

Pascal Kermorvant
Conseiller municipal de Mordelles

Régine Lefeuvre
Adjointe au maire de Bédée
Vice-présidente de Montfort
Communauté

Marielle Muret-Baudouin
Maire de Noyal sur Vilaine
Vice-présidente du Pays de
Châteaugiron Communauté

Pascal Pinault
Maire de Chapelle Chaussée
Vice-président
de Rennes-Métropole

Christophe Véron
Maire de Baulon
Vice-président de Vallons de Haute
de Bretagne Communauté

Réf / 08-02-24 - 50835

L'ORGANIGRAMME

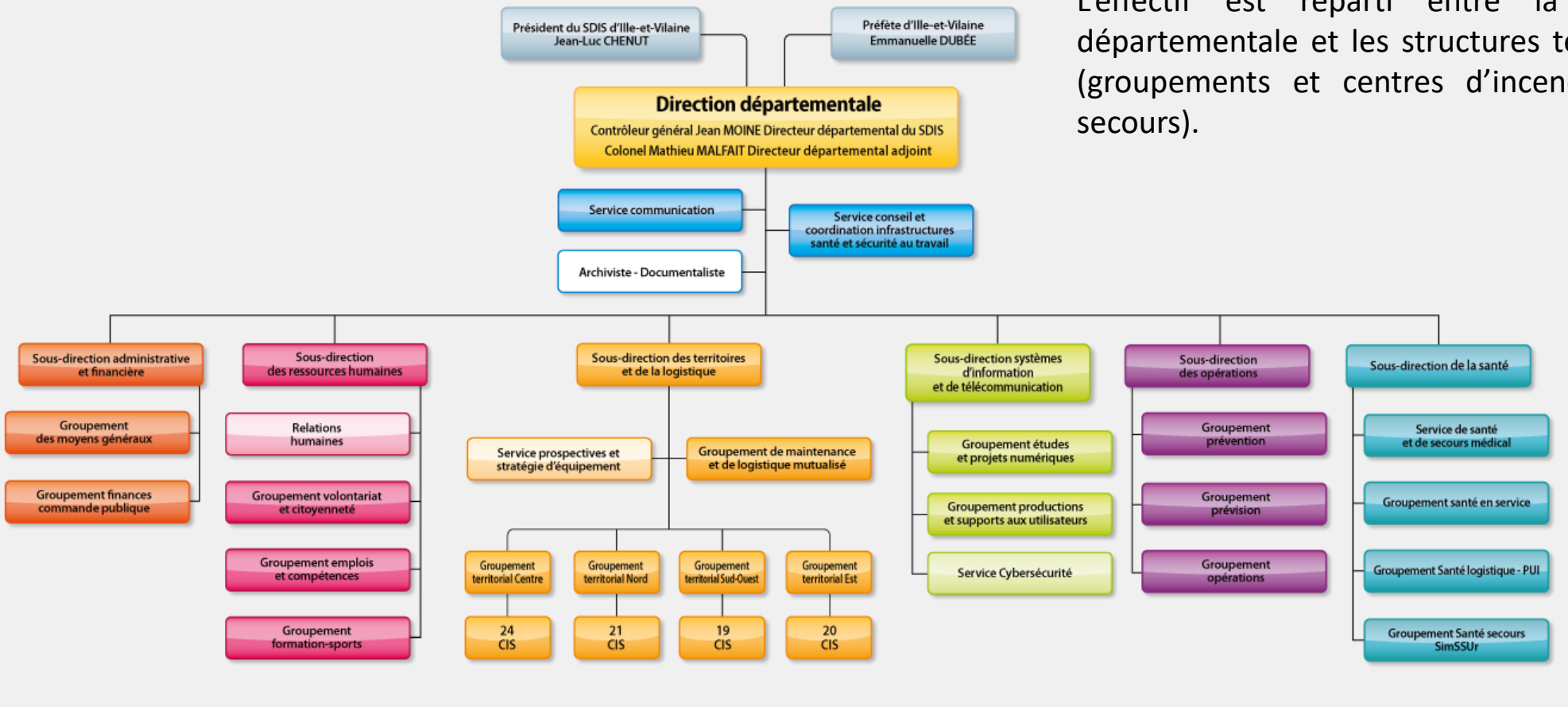

L'effectif est réparti entre la direction départementale et les structures territoriales (groupements et centres d'incendie et de secours).

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LES PERSONNELS

Sur le département d'Ille-et-Vilaine,
on compte au total **4 000 agents.**

- **3 140 sapeurs-pompiers volontaires**
- **650 sapeurs-pompiers professionnels**
- **170 personnels administratifs et techniques**

Parmi eux, on retrouve :

250 agents du service de santé et de secours médical.

Les personnels administratifs et techniques qui concourent au bon fonctionnement du SDIS

L'ILLE-ET-VILAINE

Situé aux portes de la Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine s'étend sur 6 775 km².

- **1 134 900** habitants
- **333** communes
- **330 000** hectares de forêt
- **96** km de littoral
- **4** fleuves et rivières principaux
- **10** étangs de plus de 50 km²

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

L'ORGANISATION TERRITORIALE

Il existe 84 centres d'incendie et de secours (CIS) sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Les centres d'incendie et de secours sont coordonnés par quatre groupements territoriaux.

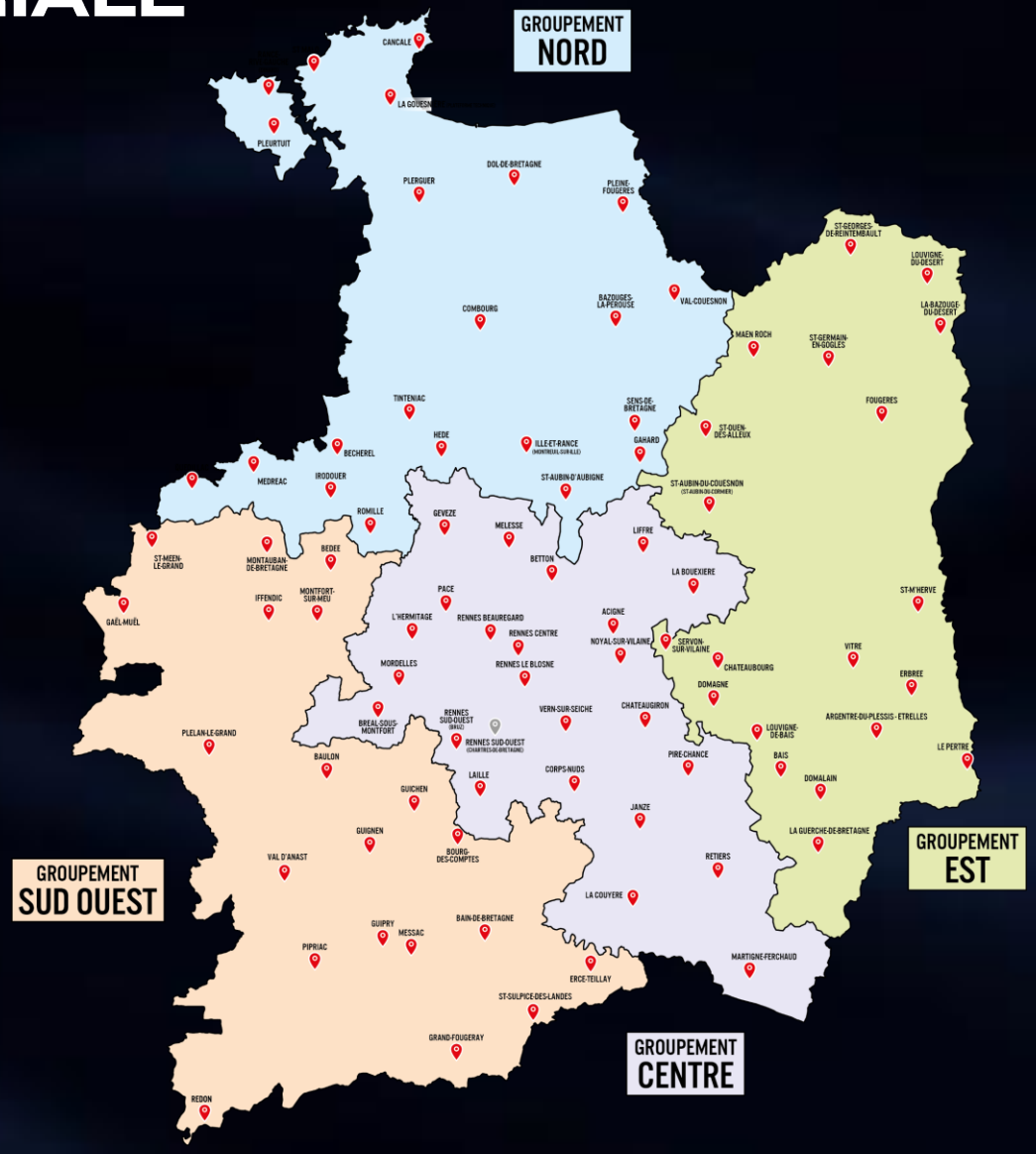

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

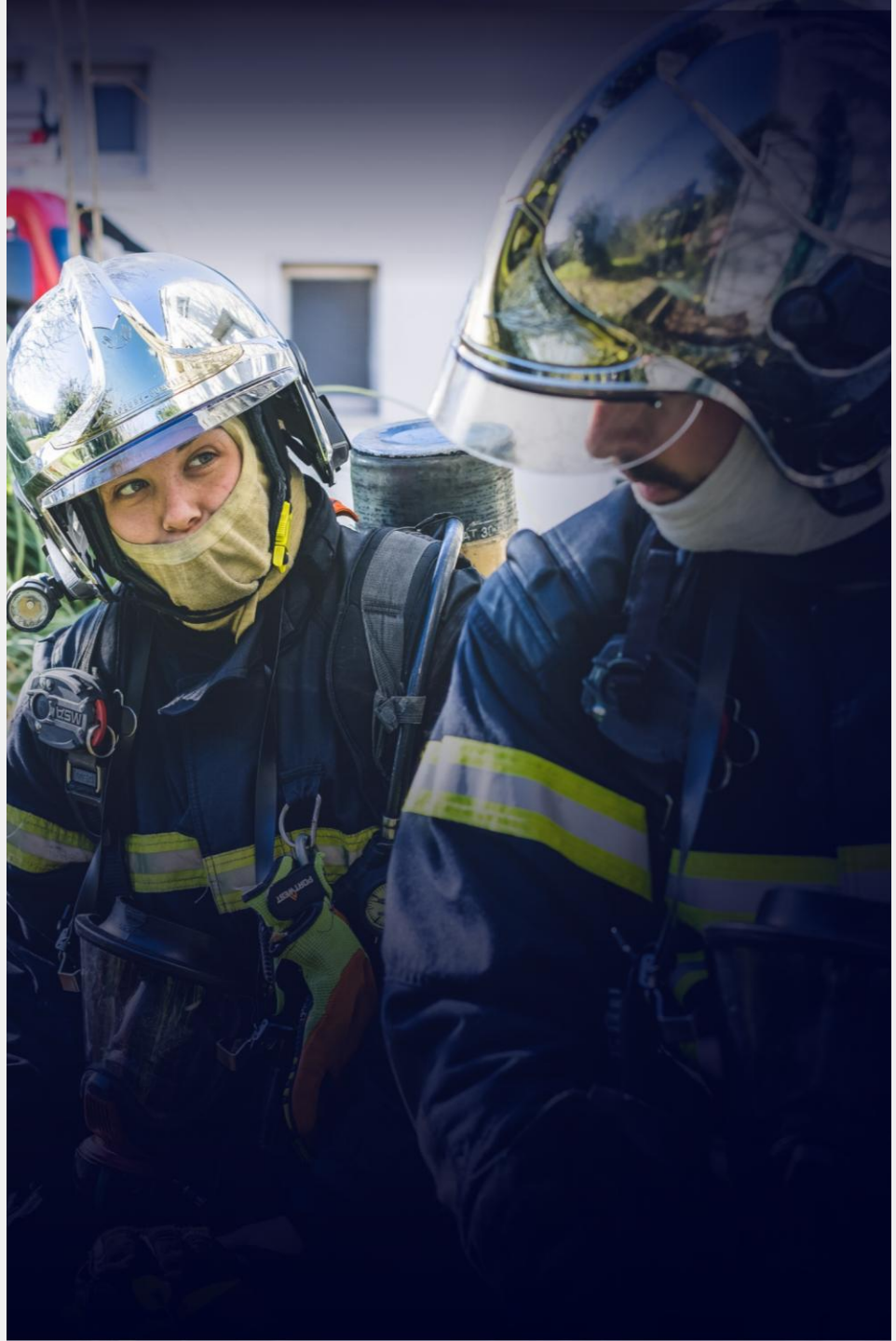

LES INTERVENTIONS

50 600 interventions réalisées en 2025 sur le département d'Ille-et-Vilaine (+6,5% par rapport à 2024)

- **225 800** appels décrochés en 2025 (-4,28%)
- **37 300** secours à personne (+5,6%)
- **4 350** secours routiers (+6,7%)
- **3 950** opérations diverses (dégagement d'arbres sur la chaussée, inondations, ouvertures de portes ou ascenseurs, destruction de nids d'apidés, …) (+4,7%)
- **4 700** incendies (+15,9%)

L'ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS

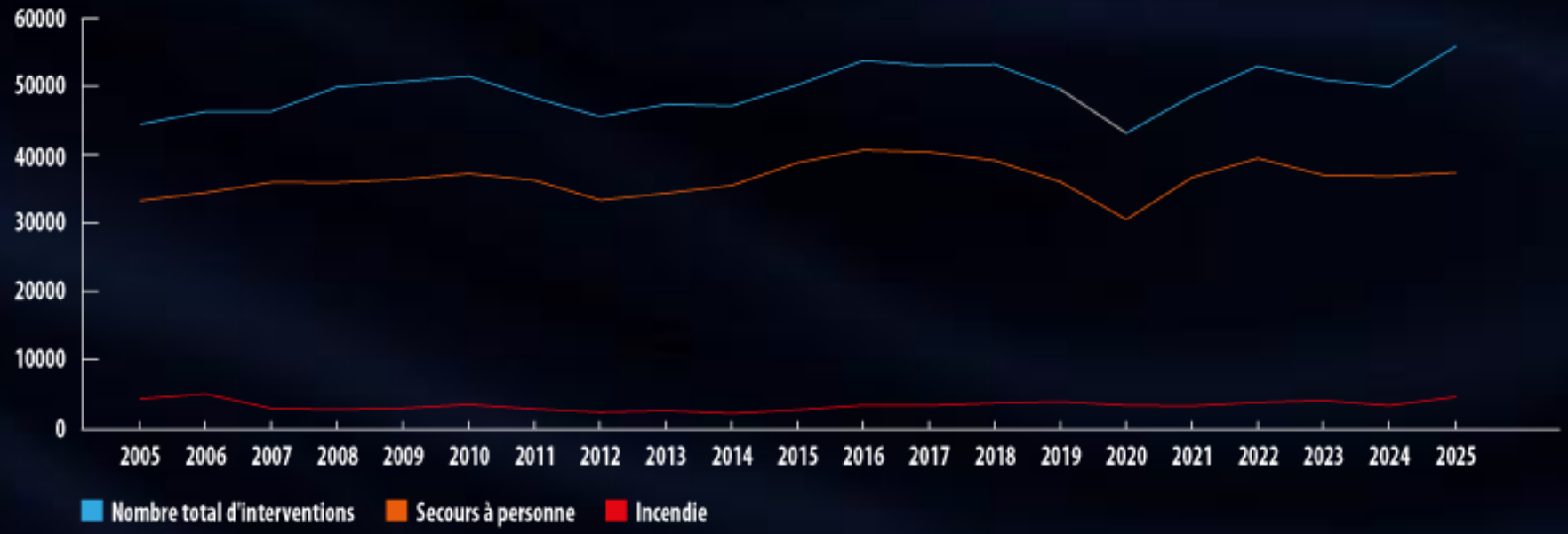

Depuis 20 ans, la proportion des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers en matière de secours à personne a augmenté de près de 14%.

LA RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN 2025

Secours à personne

37 300 Interventions

73,7 % **(- 5,6%)**

Incendies

4 700 Interventions

9,3 % **(+ 15,9%)**

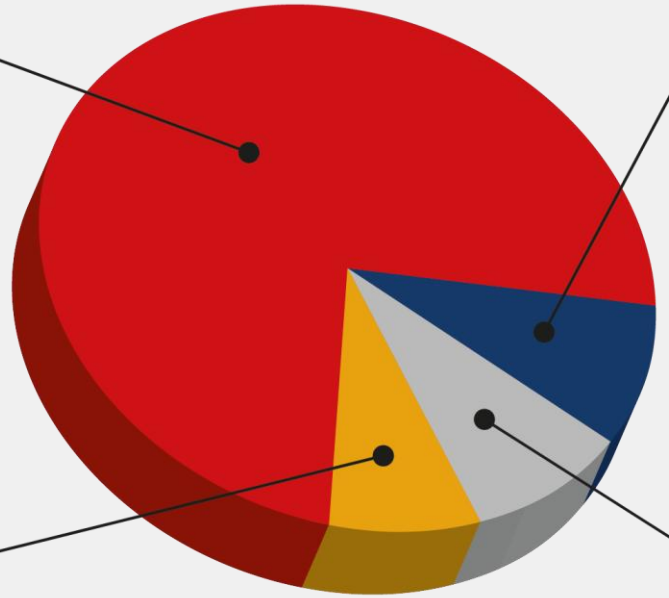

Opérations diverses

3 950 Interventions

7,8 % **(+ 4,7%)**

Secours routiers

4 650 Interventions

9,2 % **(+ 6,7%)**

Chiffres établis pour l'année 2025

LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES

Les sapeurs-pompiers assurent des missions opérationnelles très variées :

- La lutte contre l'incendie
- Le secours à personne
- Le secours routier
- Les risques technologiques
- Les opérations diverses

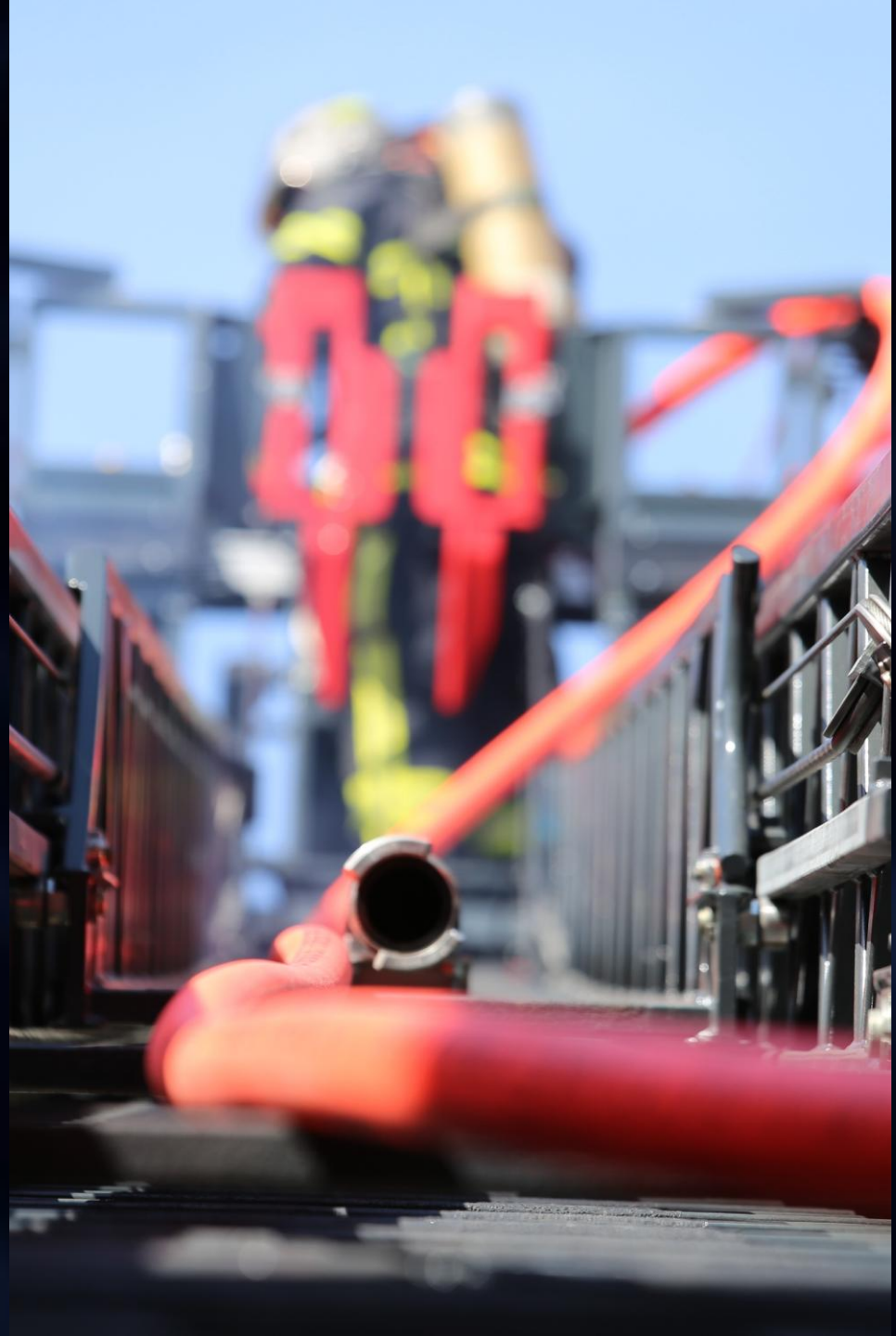

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

Pour intervenir lors d'opérations particulières, les sapeurs-pompiers ont mis en place des équipes spécialisées.

- L'équipe cynotechnique
- L'équipe animalière
- L'équipe risques chimique et biologique
- L'équipe risque radiologique
- L'équipe sauvetage en milieu périlleux
- L'unité sauvetage appui et recherche (USAR)
- L'équipe subaquatique
- L'équipe de sauvetage côtier
- L'équipe d'intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB)
- L'équipe de reconnaissance et d'intervention par drone (RID)

Les interventions des sapeurs-pompiers sont de plus en plus diversifiées. De « soldat du feu », le sapeur-pompier est devenu au fil du temps un véritable « généraliste du secours ».

LES VÉHICULES DU SDIS

838 engins, véhicules et remorques

- Véhicules dédiés au secours à victimes
- Véhicules dédiés à la lutte contre l'incendie
- Moyens aériens et échelles pivotantes
- Véhicules spécialisés
- Véhicules dédiés aux opérations diverses
- Véhicules de liaison et de commandement
- Moyens de secours routiers

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DE L'APPEL D'URGENCE À L'ARRIVÉE DES SECOURS

1

Appel des secours au 18 ou 11

Indiquez aux sapeurs-pompiers :

- Le lieu précis et la nature de l'accident
- Le nombre et l'état des victimes
- La présence éventuelle de dangers spécifiques

La précision des informations permettra d'envoyer au plus vite les véhicules adaptés à la situation.

2

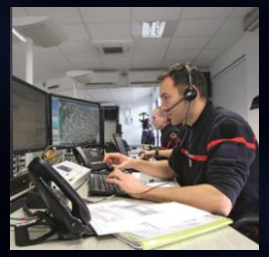

Traitement informatique des informations au centre de traitement des appels

Arrivée de l'appel au CTA-CODIS qui centralise tous les appels 18 et 112 du département.

3

Orientation vers le centre d'incendie et de secours

- Le plus proche
- Qui dispose des moyens nécessaires et disponibles (engins, personnels)

4

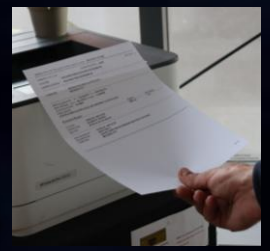

Réception de l'alerte

L'alerte est réceptionnée sur la console du centre d'incendie et de secours prévue à cet effet.

5

Déclenchement par bip des sapeurs-pompiers

Retransmission immédiate sur les bips des sapeurs-pompiers de garde.

6

Départ des véhicules

Envoi du ou des véhicule(s) approprié(s).

7

Arrivée sur les lieux

Intervention des sapeurs-pompiers dans un délai théorique de 20 minutes dans les conditions normales de circulation.

LA GESTION DE L'ALERTE

Le centre de traitement de l'alerte (CTA-CODIS)

Le CTA-CODIS prend en charge la réception, le traitement, et la réorientation éventuelle des appels d'urgence destinés à distribuer les secours, sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.

Les demandes de secours du département sont centralisées au CTA-CODIS situé à Rennes, sur le site de la Direction Départementale du SDIS.

Chaque jour, 4 à 7 opérateurs, 1 chef de salle, 1 adjoint et 1 officier CODIS assurent le traitement des appels d'urgence.

Quelques chiffres ...

- **225 767 appels** décrochés en 2025, soit -4,28% par rapport à 2024
- **618 appels** traités par jour en moyenne

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LA GESTION DE L'ALERTE

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

Le CODIS est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle.

Les missions du CODIS

→ **Mission de coordination**
Il suit l'évolution des situations opérationnelles.

→ **Mission d'alerte, de renseignement et d'information des partenaires**
Il rend compte aux autorités et informe les médias locaux.
Il peut demander l'intervention complémentaire de moyens publics ou privés.

→ **Mission de prévision**
Il anticipe l'évolution opérationnelle, par la préparation et l'organisation de renforts ou de relèves de personnels.

→ **Mission de mise à disposition de moyens opérationnels**
Il s'assure de la gestion des moyens engagés et disponibles pour intervenir.

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

LE BUDGET

SAPEURS POMPIERS Ille & Vilaine

Répartition des dépenses

Ressources humaines *(salaires, indemnités, formation)*
66 millions €

Véhicules et matériels
8 millions €

Habillement
2 millions €

Répartition des recettes

→ **34** millions € du Département
→ **38** millions € des intercommunalités
→ **2,8** millions € des communes

En complément de sa contribution, le Département supporte la totalité des dépenses liées à la construction de nouveaux centres d'incendie et de secours, à la modernisation des bâtiments existants ainsi que les dépenses d'énergie.